

# Fiches de Données de Sécurité

## 1. Identification

Identificateur du produit: 22202 FERME DE FORCE ET SUPPRESSEUR SUPPLÉME

### Autres moyens d'identification

PCP Act# 29044

### Restrictions conseillées

Usage recommandé: Insecticide

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Donnée inconnue.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/distributeur

#### Fabricant

NOM DE LA SOCIETE: 753146 Alberta Ltd. o/a Ultrasol Industries,

Adresse: 10755 69th Ave NW Edmonton, AB T6H 2C9

Téléphone: 1-800-452-0023

Télécopie: 780-436-6646

Numéro de téléphone d'appel d'urgence: 1-866-836-8855

## 2. Identification des dangers

### Classification du Danger

#### Dangers Physiques

Aérosol inflammable Catégorie 1

#### Risques pour la Santé

Risque d'Aspiration Catégorie 1

### Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique Catégorie 2

### Éléments d'Étiquetage

**Symbole de Danger:****Mot Indicateur:** Danger**Mention de Danger:** Aérosol extrêmement inflammable.  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
Toxique pour les organismes aquatiques**Conseil de Prudence****Prévention:** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter le rejet dans l'environnement.**Intervention:** En cas d'ingestion : Appeler immédiatement un centre antipoison/médecin.  
NE PAS faire vomir.**Entreposage:** Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.**Élimination:** Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.**Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:** Aucune.**3. Composition/information sur les ingrédients**

**Mélanges**

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
Distillates (petroleum), hydrotreated light		64742-47-8	45 - 70%
Propane		74-98-6	10 - 30%
Propane, 2-methyl-		75-28-5	5 - 10%
2-Propanol		67-63-0	1 - 5%
n-Octyl Bicycloheptane Dicarboximide		113-48-4	1 - 5%
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-		51-03-6	1 - 5%
Pyrethrins		8003-34-7	0.1 - 1%

\* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

**4. Premiers soins**

- Ingestion:** Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Rincer la bouche. Ne jamais faire boire une personne inconsciente. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons.
- Inhalation:** Sortir au grand air.
- Contact Cutané:** Laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
- Contact avec les yeux:** Enlever les lentilles de contact s'il y a lieu et si on peut le faire facilement. Continuer à rincer. Rincer à l'eau avec précaution pendant plusieurs minutes. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

**Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés**

**Symptômes:** Données non disponibles.

**Dangers:** Données non disponibles.

**Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis**

**Traitement:** Données non disponibles.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

**Risques d'Incendie Généraux:** Utiliser de l'eau pulvérisée pour que les contenants exposés au feu restent frais. Combattre l'incendie à partir d'un endroit protégé. Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque.

### Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

**Moyen d'extinction approprié:** Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

**Méthodes d'extinction inappropriées:** En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

**Dangers spécifiques provenant de la substance chimique:** Les vapeurs peuvent se diffuser jusqu'à une source d'inflammation éloignée puis provoquer un retour de flamme.

### Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

**Procédures de lutte contre l'incendie:** Données non disponibles.

**Équipement de protection spécial pour les pompiers:** Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence:** Voir l'équipement de protection individuelle à la Section 8 de la FTSS. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée. Maintenir à distance le personnel non autorisé. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Tenir le dos contre le vent.

**Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Absorber le déversement avec de la vermiculite ou un autre matériau inerte, et le placer ensuite dans un contenant pour déchets chimiques.

<b>Procédures de notification:</b>	Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos. Stopper l'écoulement de la substance si cela peut se faire sans risque. ÉLIMINER toutes les sources d'inflammation (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans le voisinage immédiat). Bloquer la fuite si cela peut se faire sans risque.
<b>Mesures de Précautions Environnementales:</b>	Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions pour une manipulation sécuritaire:</b>	Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage.
<b>Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:</b>	Garder sous clef. Récipient sous pression : à protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Aérosol Niveau 3

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Paramètres de Contrôle

#### Limites d'Exposition Professionnelle

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition	Source
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en hydrocarbures totaux	8 HR ACL	200 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	250 mg/m <sup>3</sup>	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)

Distillates (petroleum), hydrotreated light	TWA	525 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Vapeur. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	200 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	TWA	200 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
Distillates (petroleum), hydrotreated light - Non-aérosol. - exprimé en vapeurs d'hydrocarbures totales	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
Propane	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane	TWA	1,000 ppm 1,800 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (12 2008)
Propane	TWA	1,000 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996,

			tableau 21) (05 2009)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (08 2017)
Propane, 2-methyl-	8 HR ACL	1,000 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	15 MIN ACL	1,250 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2018)
Propane, 2-methyl-	STEL	1,000 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (03 2018)
2-Propanol	STEL	400 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
	TWA	200 ppm	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
2-Propanol	TWA	200 ppm 492 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
2-Propanol	15 MIN ACL	400 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
2-Propanol	STEL	400 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
	STEL	400 ppm 984 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (07 2009)
	8 HR ACL	200 ppm	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
	TWA	200 ppm	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
2-Propanol	STEL	400 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)
	TWA	200 ppm	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (11 2010)

2-Propanol	STEL	500 ppm 1,230 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	TWA	400 ppm 983 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
2-Propanol	STEL	400 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
	TWA	200 ppm	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Ontario VLE's. (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques) (12 2007)
Pyrethrins	15 MIN ACL	10 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Alberta VLE's. (Loi sur la santé et sécurité au travail, Règlement sur les risques chimiques, Règ. 398/88, Ch. 1) (10 2006)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications. (07 2007)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. VLEs du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail) (09 2017)
	8 HR ACL	5 mg/m3	Canada. OEL de la Saskatchewan (Règlement sur la santé et la sécurité au travail, 1996, tableau 21) (05 2009)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	Canada. SEP de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail) (03 2011)
Pyrethrins	TWA	5 mg/m3	US. ACGIH Threshold Limit Values (2008)

**Contrôles Techniques Appropriés** Données non disponibles.

### Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

**Informations générales:** Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Ventilation supplémentaire par aspiration localisée, système fermé, ou protection oculaire et respiratoire peuvent être nécessaires dans des circonstances particulières; tels que des espaces mal aérés, échauffement, évaporation des liquides provenant de surfaces importantes, vaporisation de brouillards, production mécanique de poussière, séchage de solides, etc.

**Protection du visage/des yeux:** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection de la Peau**

**Protection des Mains:** Données non disponibles.

**Autre:** Porter des gants, des chaussures et des vêtements de protection résistant aux produits chimiques, et correspondant au risque d'exposition. Contacter un professionnel de l'hygiène et sécurité ou le fabricant pour tout détail.

**Protection Respiratoire:** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Demander l'avis de votre supervision locale.

**Mesures d'hygiène:** Éviter le contact avec la peau. Suivre les règles de bonnes pratiques industrielle. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Apparence**

**État physique:** Liquide

**Forme:** Aérosol pulvérisé

**Couleur:** Données non disponibles.

**Odeur:** Données non disponibles.

**Seuil de perception de l'odeur:** Données non disponibles.

**pH:** Données non disponibles.

**Point de fusion/point de congélation:** Données non disponibles.

**Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:** Données non disponibles.

**Point d'éclair:** -104.44 °C

**Taux d'évaporation:** Données non disponibles.

**Inflammabilité (solide, gaz):** Données non disponibles.

**Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité**

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%):** Données non disponibles.

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%):** Données non disponibles.

**Limites d'explosivité - supérieure (%) :** Données non disponibles.

**Limites d'explosivité - inférieure (%):** Données non disponibles.

**Pression de vapeur:** Données non disponibles.

**Densité de vapeur:** Données non disponibles.

**Densité:** Données non disponibles.

**Densité relative:** Données non disponibles.

**Solubilité(s)**

**Solubilité dans l'eau:** Données non disponibles.

**Solubilité (autre):** Données non disponibles.

**Coefficient de répartition (n-octanol/eau):** Données non disponibles.

**Température d'auto-inflammation:** Données non disponibles.

**Température de décomposition:** Données non disponibles.

**Viscosité:** Données non disponibles.

**10. Stabilité et réactivité**

**Réactivité:** Données non disponibles.

**Stabilité Chimique:** La substance est stable dans des conditions normales.

**Possibilité de Réactions Dangereuses:** Données non disponibles.

**Conditions à Éviter:** Éviter toute chaleur ou contamination.

**Matières Incompatibles:** Données non disponibles.

**Produits de Décomposition Dangereux:** Données non disponibles.

**11. Données toxicologiques****Informations sur les voies d'exposition probables**

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Inhalation:** Données non disponibles.

**Contact Cutané:** Données non disponibles.

**Contact avec les yeux:** Données non disponibles.

**Ingestion:** Données non disponibles.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

##### Orale

**Produit:** ETAmél: 36,499.95 mg/kg

##### Cutané

**Produit:** ETAmél: 10,965.58 mg/kg

##### Inhalation

**Produit:** Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light LC 50: > 5 mg/l  
LC 50: > 20 mg/l

Propane LC 50 (Souris): 1,237 mg/l

2-Propanol LC 50: > 5 mg/l  
LC 50: > 20 mg/l

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-  
(2-  
butoxyethoxy)ethoxy]met  
hyl]-6-propyl- LC 50 (Le rat): > 5.9 mg/l

#### Toxicité à Dose Répétée

**Produit:** Données non disponibles.

##### Substance(s) spécifiée(s):

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation):  $\geq$  24 mg/m<sup>3</sup> Inhalation Résultat  
expérimental, étude clé

DSENO (Le rat(Femelle), Voie orale, 70 - 147 d): 750 mg/kg Voie orale  
Résultat expérimental, étude clé

Propane DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation,  $\geq$  28 d): 4,000 ppm(m)  
Inhalation Résultat expérimental, étude clé

DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation,  $\geq$  28 d): 12,000 ppm(m)

Propane, 2-methyl-	Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation, >= 42 d): 16,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): 21,394 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé
2-Propanol	DSENO (Le rat, Inhalation, >= 104 Weeks): 5,000 ppm(m) Inhalation Résultat expérimental, étude clé
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	DSENO (Chien(Femelle, mâle), Voie orale, 1 yr): 600 ppm(m) Voie orale Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 250 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Le rat(Femelle, mâle), Voie orale, 28 - 31 d): 125 mg/kg Voie orale Résultat expérimental, étude complémentaire DSENO (Lapin(Femelle, mâle), Voie cutanée): > 1,000 mg/kg Voie cutanée Résultat expérimental, étude clé DMENO (Le rat(Femelle, mâle), Inhalation): >= 512 mg/m3 Inhalation Résultat expérimental, étude clé

#### Corrosion et/ou Irritation de la Peau

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light in vivo (Lapin): Non irritant Résultat expérimental, étude clé

2-Propanol in vivo (Lapin): Non classés Résultat expérimental, étude clé

#### Lésion/Irritation Grave Des Yeux

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light Lapin, 24 - 72 hrs: Non irritant

2-Propanol Lapin, 1 d: Effet irritant.

#### Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

2-Propanol	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	Sensibilisation de la peau:, in vivo (Cochon d'Inde): Non sensibilisant

**Cancérogénicité**

**Produit:** Données non disponibles.

**Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:**

Aucun composant cancérogène identifié

**États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :**

Aucun composant cancérogène identifié

**Liste des cancérogènes de l'ACGIH:**  
Aucun composant cancérogène identifié

**Mutagénécité de la Cellule Germinale****In vitro**

**Produit:** Données non disponibles.

**In vivo**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité pour la Reproduction**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique**

**Produit:** Données non disponibles.

**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée**

**Produit:** Données non disponibles.

**Risque d'Aspiration**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (pétroleum), hydrotreated light	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
---	---

**Autres Effets:**

Données non disponibles.

**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2.9 mg/l Mortalité NOAEL (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 2 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Propane	LC 50 (Divers, 96 h): 147.54 mg/l QSAR QSAR, Étude clé
2-Propanol	LC 50 (Pimephales promelas, 96 h): 9,640 mg/l Résultat expérimental, étude clé
n-Octyl Bicycloheptane Dicarboximide	LC 50 (Truite arc-en-ciel, 96 h): 1.4 mg/l
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 6.12 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (96 h): 0.625 mg/l Résultat expérimental, étude clé
Pyrethrins	LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.013 - 0.0306 mg/l Mortalité LC 50 (Oncorhynchus mykiss, 96 h): 0.02 - 0.03 mg/l Mortalité

**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	EC 50 (Daphnia magna, 24 h): 4.6 mg/l Résultat expérimental, étude clé NOAEL (Daphnia magna, 48 h): 0.3 mg/l Résultat expérimental, étude clé EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 1.4 mg/l Résultat expérimental, étude clé
2-Propanol	LC 50 (Daphnia magna, 24 h): > 10,000 mg/l Résultat expérimental, étude clé

n-Octyl Bicycloheptane Dicarboximide	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 2.3 mg/l
1,3-Benzodioxole, 5-[[2- (2- butoxyethoxy)ethoxy]met hyl]-6-propyl-	EC 50 (Daphnia magna, 48 h): 510 µg/l Résultat expérimental, étude clé
Pyrethrins	EC 50 (Daphnia, 48 h): 0.018 - 0.032 mg/l L'intoxication

### Dangers à long terme pour le milieu aquatique:

#### Poisson

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light      NOAEL (Oncorhynchus mykiss): 0.098 mg/l QSAR QSAR, Étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-  
(2-  
butoxyethoxy)ethoxy]met  
hyl]-6-propyl-      NOAEL (Pimephales promelas): 0.18 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
LOAEL (Pimephales promelas): 0.42 mg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Invertébrés Aquatiques

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum),  
hydrotreated light      NOAEL (Daphnia magna): 1.2 mg/l Résultat expérimental, étude clé  
EC 50 (Daphnia magna): 0.81 mg/l Résultat expérimental, étude clé

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-  
(2-  
butoxyethoxy)ethoxy]met  
hyl]-6-propyl-      LOAEL (Daphnia magna): 47 µg/l Résultat expérimental, étude clé  
NOAEL (Daphnia magna): 30 µg/l Résultat expérimental, étude clé

#### Toxicité pour la flore aquatique

**Produit:** Données non disponibles.

### Persistance et Dégradabilité

#### Biodégradation

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	61 % Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire
Propane	100 % (385.5 h) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé 50 % (3.19 d) Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve
Propane, 2-methyl-	100 % Détecté dans l'eau. QSAR, étude du poids de la preuve
2-Propanol	53 % (5 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude clé
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl-	24 - 48 % (28 d) Détecté dans l'eau. Résultat expérimental, étude complémentaire

**Rapport DBO/DCO**

**Produit:** Données non disponibles.

**Potentiel de Bio-accumulation****Coefficient de Bioconcentration (BCF)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl- Coefficient de Bioconcentration (BCF): 39.06 Sédiment aquatique QSAR, Étude clé

**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K<sub>ow</sub>)**

**Produit:** Données non disponibles.

**Substance(s) spécifiée(s):**

1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2-butoxyethoxy)ethoxy]methyl]-6-propyl- Log K<sub>ow</sub>: 4.8 - 5 20 - 25 °C

**Mobilité dans le Sol:** Données non disponibles.

**Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement**

Distillates (petroleum), hydrotreated light	Données non disponibles.
Propane	Données non disponibles.
Propane, 2-methyl-	Données non disponibles.
2-Propanol	Données non disponibles.
n-Octyl Bicycloheptane Dicarboximide	Données non disponibles.
1,3-Benzodioxole, 5-[[2-(2- butoxyethoxy)ethoxy]methyl ]-6-propyl-	Données non disponibles.
Pyrethrins	Données non disponibles.

**Autres Effets Nocifs:** Toxique pour les organismes aquatiques.

### 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination:** Les déversements, le traitement ou l'élimination peuvent être soumis à des lois fédérales, provinciales ou locales.

**Emballages Contaminés:** Données non disponibles.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

N° ONU:	UN 1950
Nom Officiel d'Expédition UN:	Aerosols, inflammable
Classe(s) de Danger Relatives au Transport	
Class:	2.1
Label(s):	–
EmS No.:	
Packing Group:	–
Risques pour L'Environnement:	Oui
Polluant marin	Non

Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

**IMDG**

N° ONU: UN 1950  
 Nom Officiel d'Expédition UN: Aerosols, inflammable  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport  
 Class: 2  
 Label(s): –  
 EmS No.: F-D, S-U  
 Packing Group: –  
 Risques pour L'Environnement: Oui  
 Polluant marin Non  
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.

**IATA**

N° ONU: UN 1950  
 Nom d'expédition: Aerosols, inflammable  
 Classe(s) de Danger Relatives au Transport:  
 Class: 2.1  
 Label(s): –  
 Packing Group: –  
 Risques pour L'Environnement: Oui  
 Polluant marin Non  
 Précautions particulières pour l'utilisateur: Non réglementé.  
 Uniquement par avion cargo: Interdit.

<b>15. Informations sur la réglementation</b>
---

**Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)**

Non réglementé.

**Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)**

Non réglementé.

**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détaillée

NPRI PT5	Distillates (petroleum), hydrotreated lightPropanePropane, 2- methyl-2-Propanol
----------	--

Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)

NPRI	2-Propanol
------	------------

**Gaz à effet de serre**

Non réglementé.

**Loi réglementant certaines drogues et autres substances**

CA CDSI	Non réglementé.
CA CDSII	Non réglementé.
CA CDSIII	Non réglementé.
CA CDSIV	Non réglementé.
CA CDSV	Non réglementé.
CA CDSVII	Non réglementé.
CA CDSVIII	Non réglementé.

**Règlements sur les précurseurs**

Non réglementé.

**Règlements internationaux****Protocole de Montréal**

Sans objet

**Convention de Stockholm**

Sans objet

**Convention de Rotterdam**

Sans objet

**Protocole de Kyoto**

Sans objet

**Inventaires:**

AICS:	En conformité avec les stocks
DSL:	En conformité avec les stocks
EU INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.
NDSL:	Pas en en accord avec l'inventaire.
NZIOC:	En conformité avec les stocks
PHARM (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
INSQ:	En conformité avec les stocks
TCSI:	En conformité avec les stocks
ENCS (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
IECSC:	Pas en en accord avec l'inventaire.
KECI (KR):	Pas en en accord avec l'inventaire.
PICCS (PH):	Pas en en accord avec l'inventaire.
TSCA:	Pas en en accord avec l'inventaire.
ISHL (JP):	Pas en en accord avec l'inventaire.
ONT INV:	Pas en en accord avec l'inventaire.

**16. Autres informations**

<b>Date de Publication:</b>	05/14/2019
<b>Date de la Révision:</b>	Données non disponibles.
<b>Version n°:</b>	1.0
<b>Autres Informations:</b>	Données non disponibles.

**Avis de non-responsabilité:** Ces renseignements sont fournis sans garantie. Ces renseignements doivent être utilisés pour prendre une décision indépendante relativement aux méthodes à suivre pour protéger les travailleurs et l'environnement.